



15/03/2024

Monsieur Frédéric BIERRY
Président de la
Collectivité Européenne d'Alsace
Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG Cedex 9

Oberschaeffolsheim, le 11 mars 2024

Réf : 24.26

Objet : Projet d'aménagement de la RD 1420 à Rothau

Monsieur le Président,

Nous avons été sollicités par l'AAPPMA de la Haute Vallée de la Bruche afin de rendre un avis commun dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 1420 à Rothau.

Nous avons accueilli, le 11 mars, les services de la Direction des Routes ainsi que de la Direction de l'Environnement de la Collectivité européenne d'Alsace qui nous ont présentés le projet et les aménagements prévus, s'agissant en particulier de ceux concernés précisément pour la Bruche.

Nous retenons que ces travaux offriront davantage de liberté à la Bruche grâce à l'arasement de berges hautes et la suppression d'obstacles entravant aujourd'hui le fuseau de liberté de la rivière.

Le projet permettra également de recréer des zones humides et de gagner en continuité écologique au travers de la suppression de l'ancien seuil Steinheil et éventuellement du soutien dans l'aménagement de deux autres ouvrages privés, infranchissables à ce jour.

Compte-tenu des éléments qui nous ont été exposés, nous avons le plaisir de vous faire savoir que la Fédération de Pêche du Bas-Rhin ainsi que l'AAPPMA de la Haute Vallée de la Bruche émettons un avis favorable à ce projet d'aménagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Patrick MATHIEU

